



Communiqué de presse

Luxembourg, le 2 février 2021

La Cour des comptes européenne se penche sur les mesures prises par l'UE pour réduire la fracture en matière d'innovation

La capacité des acteurs publics et privés à adopter et à élaborer des technologies de pointe varie considérablement d'un État membre de l'UE à l'autre. Pour réduire cette fracture en matière d'innovation, l'Union européenne s'efforce de plus en plus d'élargir la participation à ses programmes de financement de la recherche et de l'innovation en introduisant des mesures spécifiques destinées à libérer le potentiel des pays peu innovants et en favorisant les synergies avec les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI). La Cour des comptes européenne réalise actuellement un audit visant à évaluer les mesures prises par la Commission européenne afin d'atteindre cet objectif d'«élargissement» d'Horizon 2020.

La recherche et l'innovation jouent un rôle déterminant pour la productivité et la compétitivité économique. Les deux tiers environ de la croissance économique enregistrée par l'Europe dans les dernières décennies ont trouvé leur origine dans l'innovation technologique, et les industries fondées sur la connaissance fournissent maintenant un tiers des emplois en Europe. L'un des objectifs politiques de l'UE consiste à répartir équitablement les activités de recherche et d'innovation entre ses États membres.

Horizon 2020, le huitième programme-cadre de l'UE en faveur de la recherche et de l'innovation, cofinance des projets de recherche et d'innovation de pointe menés en collaboration dans les États membres et dans les pays partenaires. Il est le principal instrument de financement de la stratégie

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. Celle-ci est disponible dans son intégralité, en anglais, sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Europe 2020 et des objectifs de l'espace européen de la recherche (EER), une initiative lancée en 2000 qui vise à créer un marché unique sans frontières pour la recherche, l'innovation et la technologie dans l'ensemble de l'UE. Depuis 2013, une place croissante est accordée, dans Horizon 2020, à la nécessité de propager l'excellence et d'«élargir» la participation des pays peu innovants en leur apportant un soutien supplémentaire en matière de conception des politiques, de renforcement des capacités et d'établissement de liens entre des institutions de recherche de premier plan et les régions peu performantes. Outre Horizon 2020, les Fonds ESI, qui visent à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union, ont également été mobilisés pour financer ces mesures.

«Il existe une fracture persistante entre les acteurs privés et publics des différents États membres, du point de vue de la performance en matière de recherche et de la capacité d'innover. Ce fossé entre les «champions de l'innovation» et les pays peu performants empêche l'UE d'exploiter pleinement son potentiel et menace sa croissance économique, sa prospérité et sa stabilité sociale», a déclaré M^{me} Ivana Maletić, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «L'objectif de cet audit consiste à déterminer si les mesures prises par la Commission (par exemple dans le cadre d'Horizon 2020 et via la promotion de synergies avec les Fonds ESI) ont contribué à réduire la fracture en matière de recherche et d'innovation dans l'UE.»

Le budget affecté à Horizon 2020 pour la période 2014-2020 était de 76,4 milliards d'euros, dont 1 milliard d'euros environ destiné aux mesures d'«élargissement». La part du budget des Fonds ESI dévolue à la recherche et à l'innovation s'élevait à 43 milliards d'euros. Les auditeurs passeront au crible les résultats des mesures en place depuis 2014, y compris le centrage sur les synergies avec les Fonds ESI, ainsi que les changements envisagés en vue du nouveau cadre financier pluriannuel (2021-2027).

Informations générales

Une évaluation intermédiaire d'Horizon 2020 a conduit à la conclusion que les progrès accomplis en ce qui concerne l'objectif d'«élargissement» étaient lents et inégaux, peu de changements notables étant survenus dans certains États membres ayant rejoint l'Union récemment et dans certains volets du programme. Le Parlement européen et le Conseil s'en sont émus. C'est pourquoi les mesures d'«élargissement», tout comme les synergies, prennent une importance encore accrue dans la proposition relative à «Horizon Europe», le nouveau programme-cadre en faveur de la recherche et de l'innovation pour la période 2021-2027. Le tout dernier «règlement portant dispositions communes», qui fixe des règles relatives aux Fonds ESI ainsi qu'à d'autres Fonds, souligne également qu'il importe que les États membres et la Commission améliorent la coordination et développent les synergies avec le cadre en matière de recherche et d'innovation.

Cet audit relatif aux mesures prises par l'UE pour réduire la fracture en matière d'innovation devrait être achevé d'ici à la fin de l'année 2021. Les AuditInfos s'appuient sur les travaux préparatoires à un audit et ne doivent pas être considérées comme des observations, des conclusions ou des recommandations d'audit. Elles sont disponibles dans leur intégralité, en anglais, sur le site internet de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu).

Contact presse: Claudia Spiti – E: claudia.spiti@eca.europa.eu M: (+352) 691 553 547